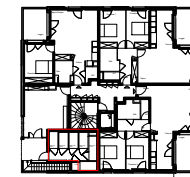


ILOT 22



BATIMENT

C

ETAGE

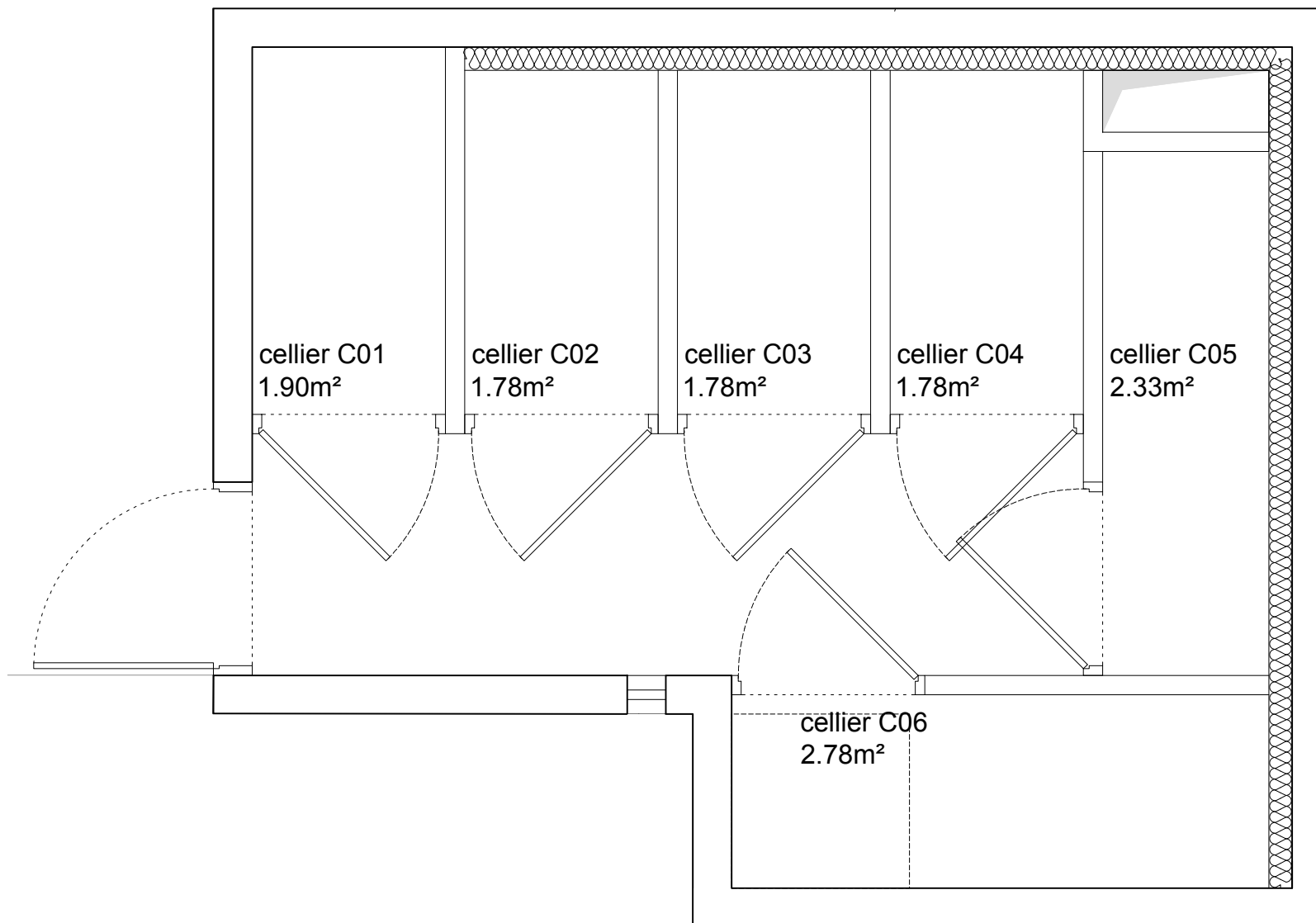
RDC

plan des celliers

DATE 15/12/2020
 Indice 0
 plan modifiée le

blp
 & associés

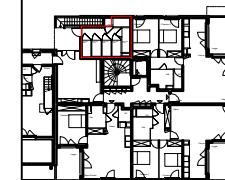
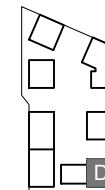
NOTA: Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques ou réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les surfaces indiquées sont approximatives au sens de l'article L61-15 et R261-25 du CCH. Sauf mentions particulières la hauteur sous plafond est de 2,50m. Les retombées, soffites, faux-plafonds, canalisations, radiateurs, ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif. Les plantations éventuelles des jardins privatifs ou communs ne sont pas contractuelles.



0 1m 2m 5m



ILOT 22



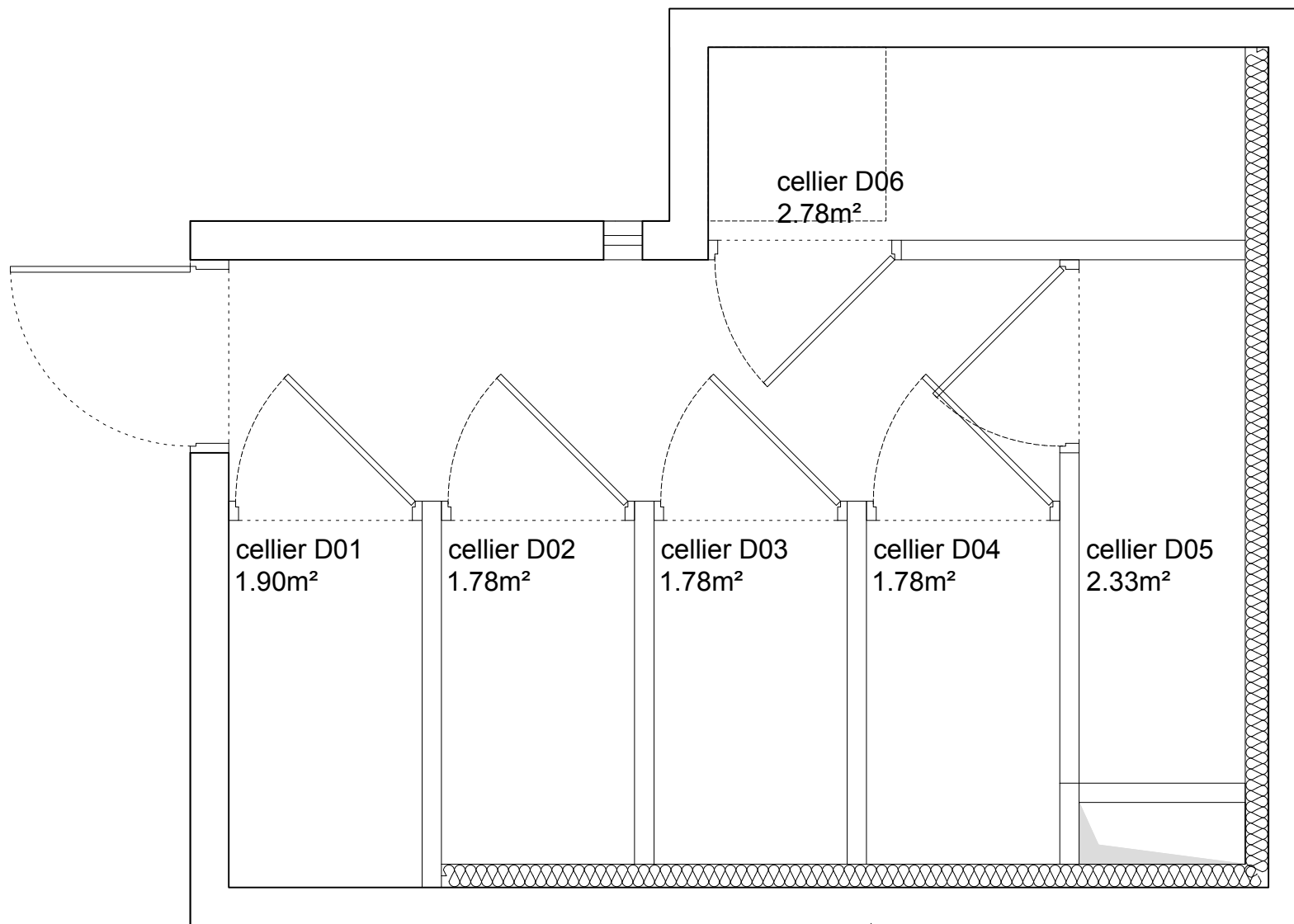
BATIMENT

D

ETAGE

RDC

plan des celliers



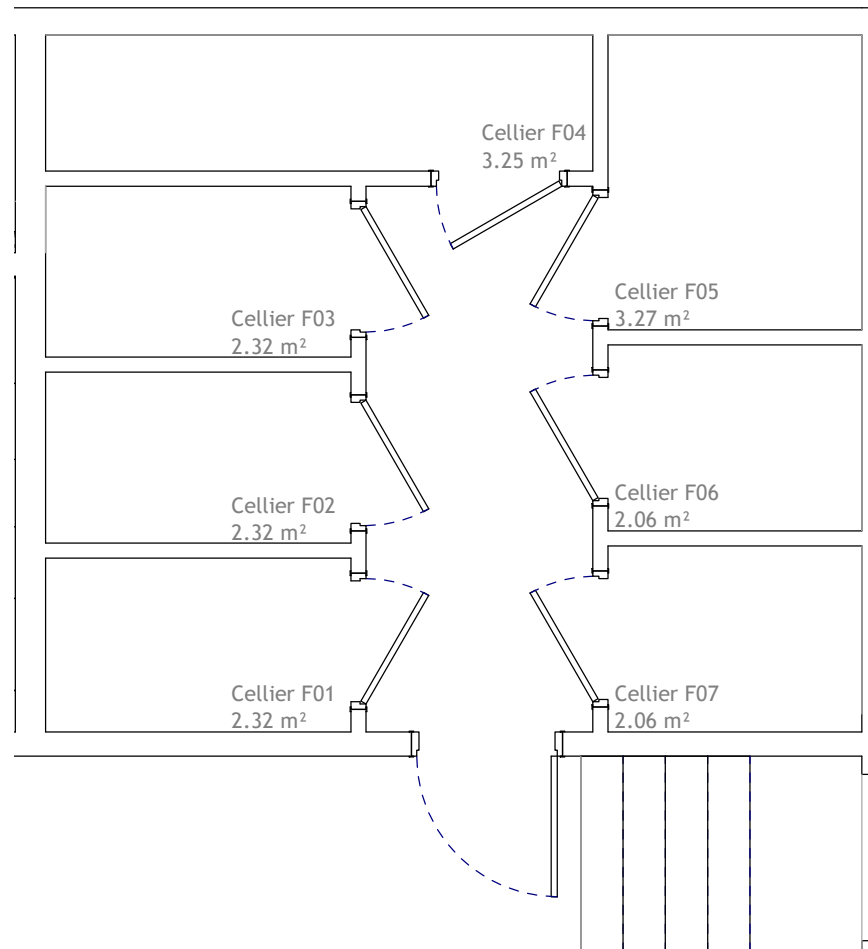
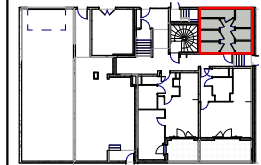
DATE 15/12/2020
Indice 0
plan modifiée le

blp
& associés

NOTA: Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques ou réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les surfaces indiquées sont approximatives au sens de l'article L61-15 et R261-25 du CCH. Sauf mentions particulières la hauteur sous plafond est de 2,50m. Les retombées, soffites, faux-plafonds, canalisations, radiateurs, ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif. Les plantations éventuelles des jardins privatifs ou communs ne sont pas contractuelles.

0 1m 2m 5m





BATIMENT	F
ETAGE	RDC

DATE	12/01/2021
Indice	Vérificateur
Plan modifiée le	



NOTA : Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques ou réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les surfaces indiquées sont approximatives au sens de l'article L61-15 et R261-25 du CCH. Sauf mentions particulières la hauteur sous plafond est de 2,60m. Les retombées, soffites, faux-plafond, canalisations, radiateurs, ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif. Les plantations éventuelles des jardins privatifs ou communs ne sont pas contractuelles.